

Groupe ST JO Dijon

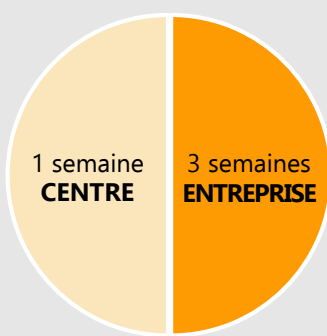
CAP Elec

Electricien

Contrat
d'APPR

Formation diplômante en **apprentissage**

Objectif : Former des futurs spécialistes de l'électricité domestique et industrielle reconnus par les professionnels du secteur.



Contrat :

- Contrat d'apprentissage de **2 ans** pour les jeunes de **moins de 29 ans**
- Ouvert également aux autres dispositifs de la **Formation Professionnelle Continue (FPC)**

Débouchés :

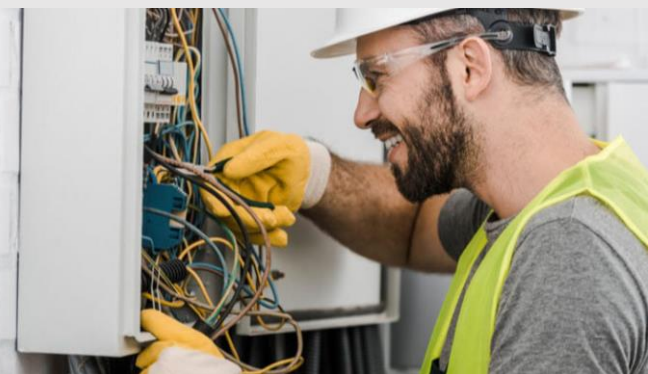
- Electricien Installateur
- Electricien domoticien

Type d'entreprise :

- Entreprise artisanale
- Société spécialisée dans l'électricité

Poursuites d'études :

- **Bac Pro Métiers des transitions numériques et énergétiques**
- **Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés**



Avantages pour les alternants

Expérience professionnelle + salaire
Diplôme de l'Education Nationale
Formation gratuite

Contenu de formation*

ENSEIGNEMENTS GENERAUX

Français

Langue Vivante : Anglais

Histoire, géographie et éducation civique

Education physique et sportive

Education artistique (arts-appliqués)

ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

Réalisation d'une installation

Mise en service d'une installation

Maintenance d'une installation

Prévention, sécurité, environnement, secourisme (préparation du SST)

Mathématiques et Sciences Physiques

Comment postuler ?

1. Avoir validé son année de troisième en collège
2. Avoir 15 ans ou être dans l'année de ses 15 ans au moment de la rentrée.
3. Télécharger le dossier de candidature sur : <https://www.stjodijon.com/formations-diplomantes-en-alternance/>
4. le compléter et le renvoyer
5. Entretien de motivation
6. Recherche d'entreprise en partenariat avec le Centre de Formation

** Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
(À définir en fonction des besoins de compensation, contacter notre référente handicap : Carine Roblet 03 80 59 20 09)*

Plus d'infos : **www.stjodijon.com**
39 rue du Transvaal - 21010 Dijon Cedex BP 51090
03.80.59.20.14 . cfc-cfa@stjodijon.com